

La maison de feu Fabriano Francisco  
Olympio laissée en héritage  
**VEUVE CÉLINE OLYMPIO ET SES NEUF  
ENFANTS TORDENT LE COU À UNE  
DÉCISION DE JUSTICE ET METTENT  
EN PÉRIL LA SURVIE D'UNE CENTAINE  
D'HÉRITIERS** P.6

**24 janvier 1974-24  
janvier 2016  
IL Y A 42 ANS,  
A EU LIEU  
L'ATTENTAT DE  
SARAKAWA** P.2

**Lutte contre la pauvreté**  
**L'ESMC  
LANCE SES  
ACTIVITÉS** P.2  
  
Les responsables de l'ESMC

**N° 473 du 25 janvier 2016 / Prix: 250 Fcfa**

# LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Récépissé N° 259/21/04/HAAC  
Maison de la presse, casier N° 61  
Directeur de Publication  
Tchaboré Bouraïma  
Contact: 90 04 71 59  
E-mail:  
tchaboremessenger@yahoo.fr  
Imprimerie: La Colombe

Pour tout renseignement,  
information ou conseil  
contacter le centre d'appel  
au N° VERT  
**8201\***  
\* Disponible tous les jours et heures ouvrables  
 FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg



## Développement

**LA BID ET LE TOGO SIGNENT 3 CONVENTIONS DE  
FINANCEMENT D'UN MONTANT D'ENVIRON 120  
MILLIARDS DE FCFA**

**EDUCATION DE BASE, INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET  
ÉNERGIE, LES SECTEURS BÉNÉFICIAIRES** P.3,4 & 8

## Lutte contre la pauvreté L'ESMC LANCE SES ACTIVITÉS

L'Entreprise Sociale de Marché Commun (ESMC), une plateforme d'affaires commerciales, a procédé mercredi dernier au lancement officiel de ses activités, couplé de la présentation du progiciel MCNP. Un concept qui est en lien avec la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), en vue de l'élimination de la pauvreté et de la faim sous toutes leurs formes, de l'assurance de la sécurité alimentaire, de l'amélioration de la nutrition et la promotion de l'agriculture durable.

« L'outil qui a été lancé est un outil de développement durable qui consiste à faire en sorte que les 17 ODD puissent être réalisés » a précisé Boukpassi Foudou, le chargé de la communication, marketing et relation publique à l'ESMC. Il a laissé entendre que sur le plan marchand, le promoteur a mis cet outil à la disposition de tous les acteurs dans tous les domaines d'activités, surtout, ceux qui œuvrent dans les ODD afin qu'ils puissent s'en servir et réaliser à l'horizon 2030, sur les ODD.

En ce qui concerne le MCNP, c'est un ensemble de programmes conçus par les responsables du Groupement d'investissement économique dénommé,



Les responsables de l'ESMC

Réseau pour le Développement de la masse sans Ressource « ReDemaRe » destiné pour les utilisateurs de comptes marchands, en vue de leurs actions communes. Le progiciel MCNP est également un marché qui se base sur l'usage optimal des effets de commerce dans le but de renforcer les rôles positifs de toute monnaie légale sur le marché.

« Il s'agit des effets de commerce tels que les bons d'achats, de consommations, de livraisons, les traites, et les ordres de prélèvement irrévocables », explique Foudou Boukpassi.

Ce progiciel émet dans les comptes marchands, sous

la forme électronique, des bons de consommation aux consommateurs contre leur argent, des bons de salaire aux travailleurs contre leur travail et des traites aux fournisseurs contre leur vente, précise-t-il.

### Exploitation du progiciel MCNP

Le progiciel MCNP est l'ensemble de programmes conçus pour les utilisateurs de comptes marchands en vue de leurs actions communes.

L'ESMC, l'exploitant du progiciel MCNP a pour rôle la gestion de l'action commune des utilisateurs détenteurs de comptes marchands. Cette activité consiste à assurer la production commune

destinée à combler les écarts engendrés par les réductions de coûts, concédées aux utilisateurs de Bons de Consommation non récurrente, ainsi que la disponibilité des biens, produits et services aux utilisateurs de Bons de Consommation récurrente.

### Commerce sur internet

Presque toutes les activités de l'ESMC sont faites sur la base des outils informatiques et de télécommunications.

L'activité commerciale télématique ou commerce sur internet permet à l'ESMC de mettre la plateforme ESMC à la disposition de tous ses utilisateurs où qu'ils soient.

### Présentation du progiciel MCNP

Le progiciel MCNP est un ensemble complet de programmes informatiques, porteur de Comptes Marchands, conçus pour différents utilisateurs en vue d'une gestion professionnelle commune du marché. Il est acquis et mis en exploitation par l'ESMC qui dispose de toute sa documentation.

Le marché MCNP se base sur l'usage optimal des effets de commerce dans le but de renforcer les rôles positifs de toute monnaie légale sur le marché.

Il s'agit des effets de commerce tels que les Bons d'Achats, les Bons de Consommation, Bons de Livraison, les Traités, les Ordres de **Prélèvement Irrévocables...**

Le progiciel MCNP émet dans les comptes marchands, sous la forme électronique, des Bons de Consommation aux consommateurs contre leur argent, des Bons de Salaire et des Traités aux fournisseurs contre leur vente.

Des moyens d'identification et d'authentification sont nécessaires pour accéder à son compte marchand sur le MCNP.

Charles

24 janvier 1974-24 janvier 2016

## IL Y A 42 ANS, A EU LIEU L'ATTENTAT DE SARAKAWA

Hier 13 janvier 2016, les togolais se sont souvenus pour la 42e fois de l'attentat de Sarakawa. Les festivités marquant cet événement se sont déroulées sur toute l'étendue du territoire. Dans la région de la Kara où a eu l'attentat, des offices religieux ont également été dits en présence du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé, de plusieurs personnalités politiques, administratives, religieuses et traditionnelles, ainsi que les membres du gouvernement et les députés à l'assemblée nationale.

Avant le dépôt de gerbe de fleur par le chef de l'Etat dans l'après-midi du dimanche au lieu de l'attentat, à Sarakawa, différentes prières religieuses se sont déroulées dans la journée.

Les intervenants au cours de ces prières ont imploré la bénédiction divine pour la paix et la stabilité au



Togo.

L'attentat de Sarakawa, baptisé fête de la libération économique, avait été le point de départ de la nationalisation de la CTMB.

A Lomé les Forces Armées Togolaises ont organisé une messe et une prière

musulmane à cet effet au camp Général Eyadéma.

### Pour la petite histoire

Le 24 janvier 1974, le DC3 dans lequel a pris place le président Gnassingbé Eyadema s'écrase à Sarakawa. Un sabotage imputé aux

milieux financiers étrangers hostiles au projet de nationalisation de la société des mines de phosphates.

La réaction ne se fait pas attendre. Le 2 février 1974, Gnassingbé Eyadema, sorti miraculeusement indemne du crash, annonce la nationalisation de la Compagnie togolaise des mines du Bénin.

Le Togo, dès lors, va plus que jamais s'affirmer soucieux de son indépendance économique et, plus généralement, de son authenticité.

Au nom de ce retour aux sources, le nom de certaines villes sont africanisées et de nombreux togolais renoncent à leurs prénoms étrangers - Français principalement - au profit de prénoms typiquement africains.

Ainsi, le président lui-même abandonne Etienne au profit d'Eyadema.

La rédaction

Développement

# LA BID ET LE TOGO SIGNENT 3 CONVENTIONS DE FINANCEMENT D'UN MONTANT D'ENVIRON 120 MILLIARDS DE FCFA

## EDUCATION DE BASE, INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET ÉNERGIE, LES SECTEURS BÉNÉFICIAIRES



Le Pdt de la BID(gauche), Faure Gnassingbé (milieu) et le Min. Ayassor

Le chef de l'Etat Faure Gnassingbé a séjourné à Djeddah en Arabie Saoudite du 19 au 20 janvier 2016. Une visite au cours de laquelle, le Togo a signé une convention de

cette institution, Ahmad Mohamed Ali. Il concerne le projet de bitumage de la route Aouda-Kara (120,08 millions d'euros), le projet de développement de l'éducation de base phase

roi). Accueilli par une délégation togolaise avec à sa tête le Consul du Togo à Djeddah, Abdel Alnazzar FOFANA et le président du Groupe de la Banque Islamique de Développement, Ahamad Mohamed Ali, le chef de l'Etat togolais va prendre une pause dans le salon de l'aéroport avant de se rendre dans son hôtel, au palais des hôtes de marques, situé à environ, une quinzaine de kilomètres de l'aéroport après quelques minutes de route et escorté par la sécurité militaire du pays. Dans cet hôtel de luxe où seule l'autorisation du roi, donne quitus à quiconque de s'installer, Faure Gnassingbé et sa délégation passeront une nuit, et resteront gardés par un impressionnant dispositif de sécurité.



Les administrateurs de la BID lors de la séance de travail

Faure Gnassingbé est arrivé au siège de la BID où l'attendaient les membres de l'institution et son président. Quelques poignets de mains aux membres et direction, la salle de réunion pour une séance de travail. Là, c'est le président de la BID lui-même qui a pris le premier

dans les locaux de notre institution », a précisé Ahamad Mohamed Ali, en laissant entendre que cela était un signe de l'excellence des relations qui existent entre le Togo et la Banque Islamique de Développement. C'est après ces mots de bienvenu que le président de la BID



Une partie de la délégation togolaise lors de la séance de travail

financement avec la Banque Islamique de Développement(BID) pour trois projets dans trois secteurs prioritaires à savoir, éducation de base, infrastructures et énergie.

4 (15 millions d'euros) et le projet de construction de la ligne de transmission et du réseau de distribution électrique sur le tronçon Dapaong- Mango (46 millions de dollars EU).

### Arrivée de Faure Gnassingbé à Djeddah en Arabie Saoudite

C'est le mardi 20 janvier 2016 à 14h 30 GMT soit 17h 30, heure locale, que l'avion présidentiel a atterri à l'aéroport international King Adalaziz de Djeddah(aéroport du

D'un montant total d'environ 117 milliards de FCFA, l'accord signé le 20 janvier 2016 au siège de la BID en présence du Chef de l'Etat togolais, a été paraphé du côté togolais par le ministre d'Etat, ministre des Finances, Adjil Othèth Ayassor et du côté BID par le Président de

### Nouveaux projets

En millions de dollars EU

No	Projet	Montant proposés
<b>Catégorie -A</b>		
1.	Construction de la route Kara-Defale	45
2.	Equipement des Laboratoires des Universités de Lomé et de Kara	20
3.	Développement de la Plaine de l'OTI (soutien au Programme Agropôle pour la Promotion de l'Agro-industrie 2 <sup>ème</sup> génération au Togo)	37
<b>Sous-Total</b>		<b>102</b>
<b>Catégorie-B</b>		
1.	Construction de la route Sokodé-Bassar	40
2.	Projet Santé-Phase II	20
<b>Sous-Total</b>		<b>60</b>
<b>5</b>	<b>Total (Catégorie-A+B)</b>	<b>162</b>

### 20 janvier 2016, jour de la signature de la convention

C'est à 9heures GMT soit 12h, heure locale que

la parole pour saluer la présence du chef de l'Etat togolais au siège de la BID. « Nous saluant la présidence du président

va donner tour à tour la parole aux membres du Conseil d'Administration pour s'exprimer sur les différentes structures de la

(Suite à la page 4)

Développement (Suite)

# LA BID ET LE TOGO SIGNENT 3 CONVENTIONS DE FINANCEMENT D'UN MONTANT D'ENVIRON 120 MILLIARDS DE FCFA

banque et de ce qu'ils attendaient de la collaboration entre elles et le Togo. Tous les intervenants ont salué l'esprit d'engagement du gouvernement togolais pour le bien être des populations et se sont dits disposés à travailler avec le gouvernement du Togo dans le cadre du renforcement des liens pour que les différentes structures de la BID puissent apporter le soutien qu'il faut pour le développement du Togo.

Saluant l'esprit d'urgence, de diligence et de professionnalisme à la fois au niveau des experts de la BID qu'au niveau de ceux du Togo, et qui ont caractérisé les travaux de préparation des projets, le chef de l'Etat Togolais a réaffirmé l'engagement du Togo dans la lutte contre la pauvreté. Pour lui, ces projets dont le financement a été approuvé ont été identifiés comme des priorités de l'Etat togolais au regard de l'importance que revêtent les infrastructures routières, l'alphabétisation dans le processus de lutte contre la pauvreté et au regard des problèmes énergétiques qui constituent une préoccupation majeure. Aussi bien Faure Gnassingbé que le Président de la BID, ont relevé l'importance du bitumage de route Aouda-Kara qui, une fois réalisé, servira également aux pays de l'hinterland, comme le Burkina Faso, le Mali, le Niger etc... L'assurance a été donnée par le chef de l'Etat aux responsable de la BID pour l'utilisation à bon escient des fonds qui seront alloués afin, dit-il, d'atteindre les objectifs fixés. Le chef de l'Etat togolais a rendu hommage à la BID et à son président qui a toujours été aux côtés du Togo depuis les moments où la coopération avec les bailleurs de fonds avait été interrompue. « La Banque Islamique de Développement a toujours été à nos côtés dans les moments difficiles, lorsque la coopération entre les partenaires en



Les deux premiers responsables dans les bureaux de la BID développement et notre pays pour elles, monsieur le président, et pour cela, je voudrais au nom du peuple voudrais solliciter du groupe

faveur de cette population. Prenant l'exemple du FNFI dont les différents produits ont fait leurs preuves et continuent d'en faire d'ailleurs, elle a plaidé pour l'intervention de ces structures de la BID en faveur des femmes, des agriculteurs et des jeunes dans leurs activités génératrices de revenu.

La ministre Dogbé est revenue sur les difficultés de décaissements pour certains projets de la BID et plaidé pour que diligence soit faite. Ce qui permettra à ces projets d'aller vite à terme et atteindre les

### Retour sur la situation de la coopération entre la BID et le TOGO

D'après les experts du département pays qui ont fait un exposé à cet effet, il ressort que depuis 1998, date de l'adhésion du Togo à la BID, la coopération entre la BID et le Togo se porte mieux et s'est d'ailleurs renforcée au fil des années. A ce jour, le Groupe de la BID a approuvé un montant global d'environ 474 millions de dollars EU en faveur du Togo. Ce total est composé de 406 millions de dollars EU relatif, au financement des projets et 68 millions de dollars EU, relatif aux opérations de la société Islamique Internationale pour le Financement du Commerce.

Selon la répartition par secteur, 54% des financements de la BID ont été alloués au secteur des Transports, 14% à l'énergie, 13% à l'éducation, 8% à l'agriculture, 8% au secteur de l'eau et de l'assainissement. Le taux de décaissement par rapport aux projets signés est d'environ 36% à la date du 20 janvier 2016. Du point de vue du mode de financements, les financements concessionnels représentent 45% (don, prêts ordinaires, prêts de fonds de solidarité Islamique de Développement), tandis que les financements non concessionnels sont à 55% (Istisna'a, vente à



Le Président de la BID et le Ministre Ayassor signant la convention togolais, au nom de de la BID, le soutien qu'il gouvernement togolais et à mon nom propre, rendre hommage à la BID et à son président pour ce soutien fort à l'endroit de mon pays», a souligné Faure Gnassingbé. Rappelant la situation du pays et son engagement à aller loin dans le combat contre la pauvreté, le chef de l'Etat est revenu sur les préoccupations des populations togolaises et a formulé le vœux que la BID accompagne le pays dans sa lutte contre la pauvreté et pour le développement. « La période des élections a été toujours une occasion pour écouter les populations et se rendre compte de leurs préoccupations. Nous les avançons écouté, nous avons fait ce que nous pouvons faire, mais j'estime qu'il faut encore faire plus

de la BID, le soutien qu'il faut», a plaidé Faure Gnassingbé. Il a ensuite rassuré les membres du groupe de la BID que son gouvernement entendait accentuer les démarches pour l'adhésion du Togo aux différentes structures auxquelles il n'en fait pas parti à ce jour, afin de bénéficier des financements liés à leurs services. L'autre moment fort de cette réunion de travail a été l'intervention de la ministre du Développement à la Base, Victoire Tomégah Dogbé. Saluant le groupe de la BID pour son soutien inestimable en faveur des populations à la base, le ministre Dogbé s'est félicitée de la présence de certaines structures qui cadrent avec la vision du gouvernement togolais en

objectifs assignés. Un plaidoyer accueilli favorablement par le président de la BID qui a promis des mesures urgentes à cet effet. La signature de la

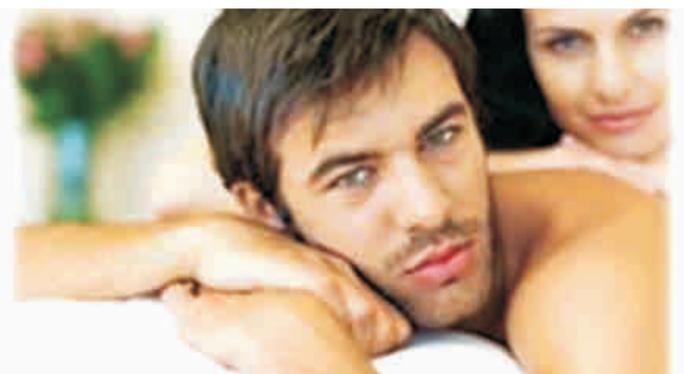


Les deux délégations lors de la signature de la convention est interviendra tempérament, leasing). après un déjeuner offert par le président de la BID. Tchaboré Bouraïma

## Lu sur le net !

### LA SEXUALITÉ MASCULINE DÉVOILÉE

**Pour en savoir plus sur la sexualité des hommes vivant en couple, le psychiatre et sexologue Philippe Brenot recueille leurs confessions. A la clé, des témoignages étonnants, sincères et toujours émouvants qui bousculent les idées reçues et tracent les nouveaux contours d'une mutation.**



Pour en savoir davantage sur le "sexe fort" et sa sexualité, Philippe Brenot, psychiatre et sexologue innove avec une méthode d'investigation "sur la toile". "Ma vision dans le secret du cabinet était incomplète. Les réponses aux questions posées sur Internet m'ont beaucoup appris" confie le psychiatre, ému par ces hommes qui se mettent à nu. La confession solitaire sur écran lui a ouvert des pans insoupçonnés de la sexualité masculine, qu'il nous présente. L'enquête porte sur l'orgasme, la masturbation, les positions, les fantasmes, l'insatisfaction et bien d'autres champs autour des comportements sexo. Résultat : des tabous qui sautent et des informations précieuses qui, au-delà des faits, pourront peut-être atténuer les malentendus homme/femme dans les couples.

#### L'orgasme : un ressenti complexe !

Alors que les hommes semblent toujours perçus, comme triviaux pour la majorité des femmes, l'enquête révèle une tout autre réalité. Tout d'abord, à la question : "Avez-vous un orgasme à chaque rapport ?" 68 % des hommes répondent : "Oui!".

Ensuite, plus de 50 % d'entre eux ont pu décrire des sensations qu'ils ressentent. Des informations qui tendent à rapprocher l'orgasme masculin de celui des femmes avec l'existence de 4 phases. A savoir : une montée de la tension, suivie d'une explosion, d'un relâchement dans la jouissance puis d'une perte de contrôle.

"Les nombreux détails qu'ils donnent révèlent une grande sensibilité à ressentir leur corps, ce qui va à l'encontre des stéréotypes des hommes rustres et peu communicants" souligne Philippe Brenot. Et ce n'est qu'un début !

#### Le premier rapport : de l'intranquillité

"La sexualité s'apprend" rappelle Philippe Brenot. Le psychiatre est frappé par la proportion "d'intranquillité" face au premier rapport, soit 57 % d'entre eux. D'autre part, 10 % avouent avoir eu une panne sexuelle, et 50 % une éjaculation rapide. Nombreux sont ceux qui avouent être plutôt stressés, et pas si fiers. A la question : "Comment vous êtes-vous sentis ?", on trouve de l'inquiétude avant, de la surprise et de la culpabilité après. Selon l'enquête, 16 % témoignent d'une expérience plutôt difficile, 31 % ont un souvenir neutre et seulement 48 % disent que ça c'est bien passé.

Alors que nombre d'idées reçues soutiennent que la sexualité va de soi, le sexologue s'appuie sur ces témoignages pour amener la question de l'éducation à la sexualité qui permettrait d'aborder le premier rapport avec moins d'anxiété. Selon Philippe Brenot, "Un accompagnement des ados vers une initiation "tranquille" et sécurisante éviterait certainement bien des difficultés sexuelles et relationnelles par la suite".

#### La masturbation:une détente anxiolytique

(A suivre)

## SANTÉ

### L'HYSTÉRECTOMIE EN CINQ QUESTIONS

L'hystérectomie ou ablation de l'utérus consiste à ôter chirurgicalement l'utérus. En France, 85 000 femmes sont concernées par cette opération chaque année, le plus souvent entre 45 et 50 ans, suite à une pathologie bénigne.

Bien maîtrisée par les chirurgiens, l'hystérectomie est une intervention courante qui améliore la qualité de vie des patientes. Elle peut néanmoins inquiéter. Quelles sont ses indications, ses risques, ses conséquences ? Toutes les explications pour bien comprendre et mieux vivre l'intervention.

#### Pourquoi une hystérectomie ?

L'hystérectomie est généralement proposée lorsqu'il n'existe pas d'autre alternative ou que les traitements médicamenteux ou conservateurs sont contre-indiqués ou inefficaces. Ses principales indications sont des saignements et/ou des douleurs provoqués par des pathologies bénignes (fibromes, adénomyose...). Elle peut aussi permettre de traiter certains prolapsus ou cancers gynécologiques.

L'hystérectomie totale est la plus fréquente. Elle consiste à ôter entièrement l'utérus et parfois certains tissus voisins comme les trompes et les ovaires. L'hystérectomie partielle, ou subtotalaire, laisse en place le col de l'utérus.

#### En quoi consiste l'intervention ?

L'hystérectomie se fait sous anesthésie générale ou locorégionale. L'utérus est séparé des tissus qui l'entourent et extrait en un ou plusieurs fragments.

Trois voies d'abord peuvent être utilisées :

- La voie vaginale, ou "voie basse", consiste à passer par le fond du vagin. C'est la voie à privilégier en cas d'hystérectomie totale car elle permet les suites opératoires les plus légères et ne laisse aucune cicatrice visible. C'est aussi la plus rapide (50 minutes contre 80-90 minutes pour les suivantes).

- La voie abdominale, ou "voie haute", consiste à ouvrir le bas-ventre sur 10-15 cm comme pour une césarienne.

- La voie coelioscopique utilise une mini caméra. Cette dernière et les instruments sont introduits dans l'abdomen par quatre petites incisions. La coelioscopie peut aussi faciliter une intervention par voie vaginale.

Le Pr Hervé Fernandez 2, chef du service Gynécologie et obstétrique à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre, remarque : "En France, la voie vaginale concerne 55 % des interventions, la voie abdominale 25-30 % et la coelioscopie 15-20 % 3. Le choix du type d'intervention dépend des caractéristiques de l'utérus, de l'indication de l'hystérectomie, du savoir-faire du chirurgien, des antécédents et des souhaits de la patiente".

#### Quels sont les risques liés à l'hystérectomie ?

Comme toute intervention chirurgicale, l'hystérectomie présente certains risques. "La mortalité, exceptionnelle, concerne moins d'une patiente sur 10 000, précise le Pr Fernandez. Des complications surviennent dans 3 à 5 % des interventions. Elles sont principalement représentées par des plaies aux organes voisins, des hémorragies, des infections... La nouveauté, ces dernières années, c'est la thermofusion, une technique de coagulation qui évite d'utiliser des fils et diminue les saignements, facilitant les suites opératoires. La douleur est aussi mieux prise en charge".

En pratique, il convient de demander l'avis de



son médecin en cas de douleurs, saignements importants, fièvre, vomissements ou toute autre anomalie survenant en post-opératoire.

#### Y a-t-il des précautions à prendre après l'intervention ?

Le retour à domicile a lieu deux à cinq jours après l'hystérectomie. La semaine qui suit l'intervention, des saignements modérés sont courants. Après quatre à six semaines, des pertes colorées, correspondant aux fils qui se détachent, peuvent également survenir.

L'arrêt de travail est en général de trois à quatre semaines. Les bains sont à éviter les dix premiers jours et, comme lors de toute intervention chirurgicale, il est déconseillé de pratiquer une activité physique durant quatre à six semaines.

S'il est parfois recommandé d'attendre la visite de contrôle, un mois après l'intervention, avant d'avoir des rapports sexuels, le Pr Fernandez estime que cela n'est pas justifié : "L'activité sexuelle, avec ou sans pénétration, peut reprendre dès lors que la femme se sent prête".

#### Quelles sont les conséquences de l'hystérectomie ?

Si la patiente était ménopausée avant l'intervention, l'hystérectomie n'entraîne aucune modification particulière si ce n'est une disparition des symptômes ayant nécessité l'intervention.

Si la patiente n'était pas ménopausée et que les ovaires sont laissés en place, l'hystérectomie provoque la disparition des règles et l'absence de possibilité de grossesse mais le cycle hormonal se poursuit. Si les ovaires ont été ôtés, l'hystérectomie entraîne une ménopause qui sera éventuellement corrigée grâce à un traitement hormonal substitutif.

"Il n'y a aucune raison pour que l'hystérectomie provoque une prise de poids, des troubles de l'humeur ou de la sexualité, insiste le Pr Fernandez. L'utérus et son col n'interviennent pas dans la sexualité et les ôter ne modifie pas la longueur du vagin. Le plus souvent, il n'y a pas d'urgence à l'intervention et les patientes peuvent prendre le temps d'en discuter avec leur médecin".

1. 70 à 75 000 femmes pour une pathologie bénigne et 10 à 12 000 pour un cancer soit environ 85 000 femmes toutes indications confondues d'après le CNGOF.

2. Interview du Pr Hervé Fernandez, chef du service Gynécologie et obstétrique à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre, il est membre du Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF), mars 2011.

3. Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) 2008.

Audrey Plessis

# La maison de feu Fabriano Francisco Olympio laissée en héritage VEUVE CÉLINE OLYMPIO ET SES NEUF ENFANTS TORDENT LE COU À UNE DÉCISION DE JUSTICE ET METTENT EN PÉRIL LA SURVIE D'UNE CENTAINE D'HÉRITIERS

Au commencement vivait le vieux, le Grand Père Fabriano Francisco OLYMPIO propriétaire d'un ensemble de terrain sis au grand marché d'Adawlato à Lomé.

Cet ensemble de terrain séparé par un passage de deux mètres était occupé par ses quinze enfants et ses quatre épouses.

Les années passent et le vieux Fabriano Francisco OLYMPIO ne voyant pas la mort arrivée fut surpris par celle-ci à l'âge de 45 ans. Il n'a pas pu alors conformément à ses vœux procéder au partage de cet ensemble de terrain entre ses quatre femmes. Ceci est dû aux querelles intestines qui existaient entre ces dernières. C'est ainsi, qu'après la mort de Fabriano Francisco OLYMPIO, ses frères et demi-frères ont partagé l'ensemble du terrain en quatre parties. Ce qui donne le schéma du plan de partage de 1941.

Le côté Nord-Sud Est du terrain est occupé par deux femmes et leurs sept enfants et la partie Sud-Nord-Ouest par les deux autres femmes avec leurs huit enfants. Une partie de ce Sud Nord Ouest était réservée pour servir de cuisine et fourneau pour fabrication de pain. Sur cette dernière partie, furent construites de petits magasins commerciaux quand, Adawlato fut transformé en grand marché de Lomé.

Plus tard après la mort du vieux Fabriano Francisco OLYMPIO, l'un des petits fils, en la personne de Charles Urbano OLYMPIO, le plus âgé de la maison de Fabriano Francisco OLYMPIO fut nommé représentant de la famille et a procédé, au morcellement de l'ensemble du terrain en 15 parties au prorata des enfants sans recourir aux services d'un topographe.

Deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1990, un nouveau morcellement intervient cette fois-ci entre 13 enfants de feu Fabriano Francisco OLYMPIO, parce que le représentant du Chef de famille a constaté que deux de ces quinze enfants n'avaient pas de progénitures. Une nouvelle tentative de partage du terrain sur la base d'un plan de 1941 exhibé par les héritiers de Julio F. OLYMPIO fut battue en brèche.

Ainsi donc, la partie Nord-Sud Ouest qui était occupée dès le départ, par deux des quatre femmes de Feu Fabriano Francisco OLYMPIO fut partagée en six puisque, les enfants des deux femmes étaient au nombre de six. Cinq enfants pour la première femme feu Méya Agoss Olympio et un enfant pour la deuxième feu Koudolo A. Cécilia.

Il va s'en dire que la veuve MEYA Agoss a eu la part du Lion avec cinq enfants contre Cécilia Kudolo qui n'a qu'un seul. En résumé, la parcelle

revenue à Feu MEYA AGOSS et qui fait l'objet de conflit entre ses enfants est de 16 m sur 57,50m (920 m<sup>2</sup>).

## Le conflit : une bombe à retardement

Comme expliqué plus haut, la parcelle attribuée à la veuve MEYA AGOSS OLYMPIO est de 16m sur 57,50m. Feu MEYA AGOSS OLYMPIO l'une des quatre femmes du vieux propriétaire a donc cinq enfants. Tous sont aujourd'hui décédés. Il s'agit de feu OLYMPIO Urbano, Horatio, Cecilia, Clémentino et Ernesto.

Seulement voilà, l'un des petits fils des cinq héritiers Feu Charles Urbano OLYMPIO a transformé en 1980 un tiers de la parcelle qui ouvre la voie sur la « rue 31 thompson » au grand marché d'Adawlato en boutiques et magasins, percevant seul les loyers. Cette situation a duré 26 ans. Vingt six ans de gestion calamiteuse et sans partage. Même sa nièce Bénédicte OLYMPIO la fille à son petit frère Horatio OLYMPIO qui a pris une de ses boutiques, payait le loyer.

Toutes les tentatives et démarches de règlement à l'amiable ont échoué. Même les réunions à répétition de la grande famille OLYMPIO n'ont rien donné. Feu Charles Urbano OLYMPIO était resté intransigent. Bénédicte OLYMPIO refusa alors de continuer de payer le loyer de sa boutique à son oncle.

## La bataille judiciaire

Les enfants des quatre héritiers mécontents de leur oncle amènent l'affaire à la justice le 16 janvier 1996. Le tribunal saisit le cabinet notaire Afèkèmé JONHSON et le cabinet d'expertise FICAO pour d'une part recenser les biens de feu Méya Agoss OLYMPIO et d'autre part faire le compte des loyers perçus de 1980 au 31 Décembre 2006. Le processus suit son cours quand le 15 Février 1996, Charles Urbano OLYMPIO rendit l'âme laissant la gestion de litige à sa femme veuve Céline OLYMPIO et ses enfants..

Se fondant sur les rapports d'expertise du notaire et de l'expert, la justice avait condamné les héritiers de feu Charles Urbano OLYMPIO à restituer les loyers perçus qui s'élevaient à 38.712 350 F CFA au 31 décembre 2006. Ce montant ajouté aux arriérés de loyers (3.327450 F CFA) dus par Bénédicte OLYMPIO fait augmenter la somme totale à 42.039.800 F CFA, à partager entre les cinq héritiers.

AU 31 Décembre 2014, les héritiers de Feu Charles Urbano OLYMPIO et Bénédicte OLYMPIO doivent au total 81.811 760f CFA à raison de 75.824 350 F CFA pour les héritiers de feu Charles Urbano OLYMPIO et

5.987410 F CFA pour Bénédicte OLYMPIO.

Les enfants des héritiers des Feux OLYMPIO Horatio, Cécilia, Clémentino et Ernesto malgré les rappels incessants ne sont toujours pas rentrés dans leurs droits. Il est donc à constater, que la décision de justice N°263/09 du 06 Février 2009 par le tribunal de 1ère instance de la chambre civile et commerciale de Lomé et de la cour suprême dans ce sens n'a toujours pas été exécutée.

D'autre part, au cours du jugement, le tribunal a constaté que tous les héritiers ont opté pour le bail. C'est pourquoi il a ordonné dans le jugement que l'immeuble indivis en cause, soit mis en bail et le produit repartit entre les héritiers.

Cette deuxième décision est également restée sans suite puisqu'au jour d'aujourd'hui, les locataires sont toujours sur cette parcelle litigieuse jugée délabrée, en ruine plus de 50 ans et en totale insécurité parmi d'autres maisons environnantes au cœur du grand marché d'ADAWLATO de Lomé.

Et ceci malgré les démarches du notaire Afèkèmé JONHSON commis par le tribunal pour la reddition des comptes et le partage de la succession. Son travail était de convoquer les enfants des cinq héritiers et de décider de la date de l'expulsion des locataires et de la procédure du bail. Ce qui fut fait le jeudi 05 Mars 2009.

La procédure suivait son cours normal quand en 2013, la veuve de Feu Charles Urbano OLYMPIO qui n'a pas encore restitué le montant des loyers perçus et le bail pour lequel elle-même avait opté, a brandi un autre jugement en date du 22 Novembre 2013 alors qu'un congé de six mois fut donné aux locataires de libérer la parcelle au plus grand tard le 31 Décembre 2014.

Ce jugement du tribunal de première instance de Lomé rendu à l'insu de la partie plaignante rétracte le 1er jugement et ordonne au notaire d'associer tous les héritiers au prochain partage alors que, cela avait été déjà fait. Le jugement reproche au notaire d'avoir homologué son rapport à l'insu de certains héritiers. Et ce sont ces derniers qui ont formé tierce opposition pour demander l'annulation de la procédure d'expulsion. Alors que la veuve Céline Olympio et ses enfants avaient au préalable donné un congé de six mois aux locataires de la même parcelle.

Le 22 Décembre 2015, avec l'aide du cabinet AQUEREBURU et Maître BISSARI le juge ASSIOU Koffi a estimé que le premier jugement invoqué pour expulser les requis a

été rétracté par le 2ème jugement et dépourvu d'effet juridique. Il a donc débouté les requérants de leur action.

Comment comprendre cette nouvelle décision du juge quand on sait que les requérants ont gagné le procès au tribunal de première instance, à la Cour d'Appel et à la Cour Suprême ?

Il va s'en dire que Mme Céline veuve de Feu Charles Urbano Olympio et ses enfants usent de beaucoup de subterfuges pour semer la confusion et retarder l'application de la décision de justice qui leur intime l'ordre de rembourser les loyers perçus illégalement depuis plus de 30 ans sur une parcelle familiale, une parcelle qui doit faire l'objet d'un bail et construite. Puisque les héritiers de feu Méya Agoss OLYMPIO avaient déjà contracté des prêts auprès d'un commerçant de la place pour le bail la construction de la parcelle.

**Mme Céline Olympio : Une veuve sans état d'âme qui a 90 ans tisse toutes les ficelles : Trois de ses enfants se croient les plus riches de la famille**

Elle est une gabonaise mariée à Feu Charles Urbano Olympio. Le couple a vécu au Gabon avant de regagner le Togo. Deux de leurs fils sont connus dans la sphère politique togolaise. Il s'agit de, Henri Octavio Olympio et de Alberto Olympio qui sont tous deux, chefs de partis politiques. La question qui se pose est la suivante : comment ces deux politiciens qui n'arrivent pas à trouver de solution au litige lié à une portion de parcelle de terrain de 920 mètres carrés attribués à leur feu grand-mère Méya Agoss OLYMPIO peuvent prétendre être Président du Togo et vouloir gérer un territoire de 56.000 kilomètre carrés.

Les agissements de leurs parents prouvent à suffisance, le comportement de ces deux politiciens parvenus, revenus au Togo pour semer la pagaille en salissant l'image de la grande famille OLYMPIO dont sont issus le père de l'indépendance Sylvanus OLYMPIO et son fils Gilchrist.

Comme nous pouvons le dire, tel père tel fils. Pourquoi ces deux fils ne peuvent pas dire à leur mère de se plier à la décision de justice. Leur avenir politique en dépend. Aujourd'hui il est vrai qu'ils sont plus riches que les enfants des autres héritiers parce qu'ils ont fait fortune sur cette parcelle litigieuse. Il est tout aussi vrai qu'avec leur fortune, ils peuvent tordre le cou à une décision judiciaire. Mais la justice divine à laquelle nul ne peut s'échapper est là pour rétablir la vérité.

*Affaire à suivre...*

# LA TERRITORIALITÉ DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA)

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) représente, dans tous les pays où elle est collectée, une part importante des recettes fiscales. C'est une taxe qualifiée de leader parce qu'elle s'applique dans un champ très large quant à la définition des opérations imposables mais limité dans l'espace. La maîtrise des règles de territorialité participe à une meilleure maîtrise de l'assiette fiscale et par conséquent à une optimisation des recettes de la TVA.

Il y a lieu de rappeler que sur le plan fiscal, les problèmes posés par la territorialité en matière de TVA sont dus particulièrement au fait que cet impôt appréhende surtout l'opération économique et non l'individu. Il est donc indispensable, en matière de TVA, de préciser pour chaque opération les critères de son rattachement au territoire national ou selon le cas, à l'espace

communautaire dont ce dernier fait partie.

La territorialité se définit comme l'ensemble des territoires d'un pays où s'applique la législation relative à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Cette définition, même si elle laisse présager une meilleure applicabilité en matière de collecte de la TVA, est sujette, dans son interprétation à des polémiques entre l'administration fiscale et ses partenaires.

En effet, l'application des règles de territorialité permet de préciser, à partir d'une opération normalement imposable à la TVA, l'Etat en définitive sera le bénéficiaire de la taxe. Il s'agit, en d'autres termes, de déterminer si une opération taxable à la TVA, doit, compte tenu de sa localisation, être soumise à la TVA dans tel ou tel pays ou au contraire y échapper.

Les critères à retenir à cet égard sont différents selon qu'il s'agit d'opération portant sur des biens (livraisons, acquisitions) ou des prestations de services. Il importe d'abord de définir la notion de territoires et ensuite de préciser les règles de localisation des opérations.

## 1. Définition des territoires

En vertu des dispositions de l'article 314 du Code Général des Impôts (CGI) du Togo, la législation relative à la TVA s'applique sur :

- le Togo continental
- les eaux territoriales
- le plateau continental
- la zone économique.

## 2. Localisation et qualification des opérations réalisées

En règle générale, la TVA, impôt sur la consommation, doit être perçue dans le pays où les biens et services sont

consommés ou utilisés.

### 2.1 Livraison de biens meubles corporels

La situation se résume dans le tableau ci-dessous.

### 2.2 Prestations de services

Les prestations de services

sont en principe imposables au Togo lorsque le prestataire de services a au Togo le siège de son activité ou un établissement stable à partir duquel le service est rendu ou à défaut son domicile ou sa résidence habituelle.

Opération	Nature	Référence	Taxée au Togo ?
Bien acheté ou fabriqué au Togo et livré au Togo	Livraison	Art. 312-1 du CGI	Oui
Bien acheté ou fabriqué au Togo et livré dans un pays tiers	Exportation	Art. 311 bis du CGI	Non
Bien livré au Togo en provenance d'un pays tiers	Importation	Art. 312-2 du CGI	Oui



COMMISSARIAT GENERAL

Direction de la Communication et des Services aux Usagers

N° 029 /2015/OTR/CG/DCSU

### Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

Relatif à l'entrée en vigueur de la quittance sécurisée

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR), informe le public en général et les contribuables en particulier qu'une nouvelle quittance sécurisée, exclusivement destinée à la collecte manuelle des recettes fiscales et douanières, entrera en vigueur à compter du **1er janvier 2016**.

Chaque quittance comporte quatre (4) feuillets autocopiants dont le premier qui est l'original est destiné au contribuable.

Tout paiement manuel de droits ou taxes fait obligation à l'agent de l'OTR de délivrer ladite quittance.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration de tous pour la mise en application de cette mesure.

Pour toute information complémentaire, veuillez appeler le numéro vert **8201**.

Fait à Lomé le 30 DEC 2015

Le Commissaire Général

Henry Kanvésiime GAPERI

41, rue des impôts 02 B.P. : 20823 Lomé - TOGO  
Tél. : +228 22 53 14 00  
e-mail : otr@otr.tg

FÉDÉRER POUR BÂTIR  
www.otr.tg

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

EXIGEZ  
LA QUITTANCE  
SÉCURISÉE  
POUR PLUS DE  
TRANSPARENCE  
DANS LA COLLECTE  
MANUELLE DES  
RECETTES DE L'ÉTAT



FÉDÉRER POUR BÂTIR  
www.otr.tg

# ALBUM PHOTO DE LA VISITE DE FAURE GNASSINGBÉ À DJÉDDAH EN ARABIE-SAOUDITE



Faure Gnassingbé accueilli à l'aéroport King Abdalaziz de Djédda par le Président de la BID



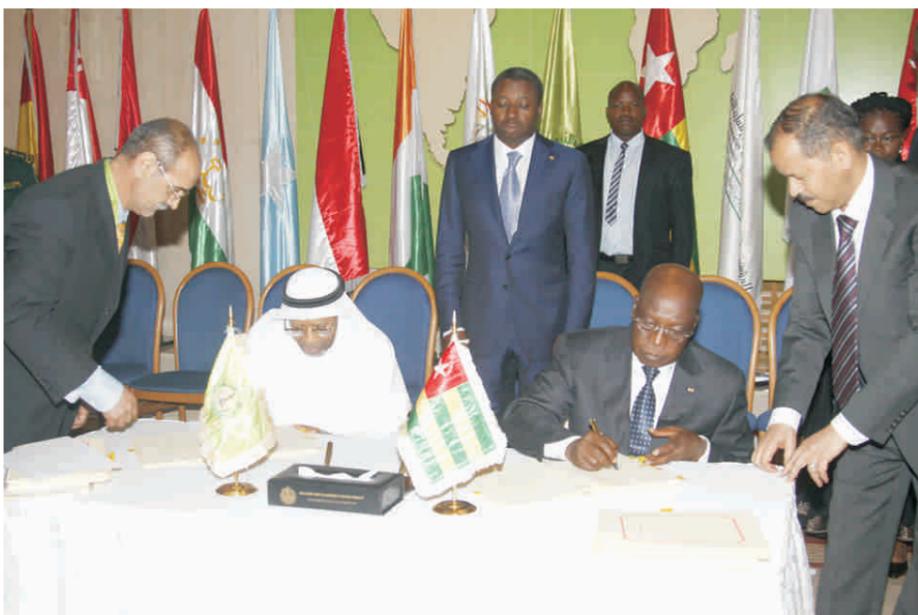
Tête à tête entre Faure Gnassingbé et Ahmad Mohamed Ali



L'intervention de Faure Gnassingbé au siège de la BID devant...



... les administrateurs de l'institution



Le Président de la BID et le Ministre Ayassor signant la convention



Photo de famille